



AVIS PUBLIC

Province de Québec
Municipalité régionale de comté d'Abitibi

AVIS PUBLIC est par la présente, donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi, que :

LE RÈGLEMENT N°163 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ABITIBI, sera adopté par la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 octobre 2019 à 19h à la salle des commissaires de la Commission scolaire Harricana, qui abroge en son entièreté le règlement no.121.

Le règlement a pour objet d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la MRC d'Abitibi, lequel, notamment, énonce les valeurs de la MRC en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Ce règlement entrera en vigueur dès son adoption.

DONNÉ à Amos, ce 2^e jour du mois de octobre 2019.

Josée Couillard

Directrice générale et secrétaire-trésorière